

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Marseille travaux d'assainissement (opération n°2015105918)**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Par délibération n° PEDD 033-716/15/CC du 19 Février 2015, a été approuvé la création de l'opération générique Marseille travaux d'assainissement.

L'opération consiste à la réalisation de travaux non inclus dans la délégation de service public pour répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'assainissement.

Ces travaux sont nécessaires pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'assainissement des eaux usées (travaux sur les réseaux d'eaux usées, travaux de premiers établissements, de mises en conformité, de modernisations ou d'améliorations des équipements).

Par délibération n° AGER 005-808/13/CC du 13 Décembre 2013, a été approuvé le contrat d'agglomération relatif au système d'assainissement de l'agglomération de Marseille avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Ce contrat comprend un programme précis de travaux et d'études à conduire sur la période 2014-2018.

Certains de ces travaux sont impactés sur l'opération générique Marseille travaux d'assainissement.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Les crédits prévisionnels de cette opération pour les années 2017-2018 sont estimés à 2 670 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	30,00 %	801 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	70.00 %	1 869 000,00 euros